



Budget 2012
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2011

DOSSIER DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Un budget au service d'une politique agricole ambitieuse
dans un cadre de maîtrise des dépenses publiques**

SOMMAIRE

L'ALIMENTATION ET LA SÉCURITÉ SANITAIRE

LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE

LA POLITIQUE FORESTIÈRE

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

SIMPLIFICATION ET MAÎTRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES

LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2012 DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**



Paris, le 28 septembre 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un budget au service d'une politique agricole ambitieuse dans un cadre de maîtrise des dépenses publiques

Le projet de loi de finances pour l'année 2012 prévoit de doter le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) de près de 5,5 milliards d'euros en autorisations d'engagement.

Ce budget, globalement stable par rapport à 2011, s'inscrit résolument dans l'atteinte des objectifs prioritaires définis par Bruno Le Maire, ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, à savoir la modernisation de l'agriculture française et la garantie d'une alimentation sûre et de qualité.

Dans la continuité des mesures mises en œuvre ces dernières années, et dans le respect des engagements pris par le Gouvernement, il apporte des solutions structurelles aux besoins de l'agriculture et de la pêche pour que la France reste au cœur des enjeux mondiaux agricoles et alimentaires, comme elle l'a été en juin dernier en organisant le premier G20 agricole.

Le budget 2012 du MAAPRAT combine l'ambition d'une politique agricole forte et l'exigence d'une maîtrise des finances publiques. Ce budget a ainsi été bâti dans le strict respect des équilibres du budget triennal portant sur la période 2011-2013.

DES MOYENS À LA HAUTEUR DES AMBITIONS DE MODERNISATION DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

La France doit pouvoir compter sur une agriculture compétitive et de qualité, respectueuse de l'environnement. Le budget 2012 du MAAPRAT offre les outils nécessaires à l'atteinte de cet objectif :

- La compétitivité passe d'abord par **la maîtrise des coûts de production**. La dotation au titre de l'exonération de charges patronales pour l'embauche de travailleurs occasionnels du secteur agricole est ainsi stabilisée à hauteur de **491 millions d'euros**. Dans le même temps, le Gouvernement étudie un mécanisme d'allègement des charges pour le travail permanent.

- Pour l'élevage, les investissements de modernisation se poursuivront notamment dans le cadre des **plans de développement des filières** initiés en 2011. Les **60 millions d'euros** consacrés à ces plans permettront également de financer la réduction des coûts énergétiques des exploitations dans le cadre du plan de performance énergétique, introduit à l'occasion du plan de relance de l'économie, et dont le succès ne s'est pas démenti depuis.
- **L'installation des jeunes agriculteurs reste une priorité avec 167 millions d'euros inscrits au budget du MAAPRAT**, qui sont complétés par des avantages fiscaux et des crédits européens.
- Afin de concilier productivité et respect de l'environnement, **la dotation prévue pour les mesures agro-environnementales est stabilisée à 42 millions d'euros** tandis que les crédits nécessaires pour couvrir **le renouvellement des contrats de prime herbagère agro-environnementale (PHAE)** sont inscrits à hauteur de 17 millions d'euros.
- **Enfin, les crédits dévolus à la sécurité et à la qualité sanitaires de l'alimentation** permettront de maintenir des dispositifs efficaces de maîtrise des risques. La politique volontaire du Gouvernement menée ces dernières années pour lutter contre la fièvre catarrhale bovine ou la tuberculose ovine porte aujourd'hui ses fruits. En parallèle, le programme national pour l'alimentation (PNA) se poursuivra dans le but d'assurer une alimentation sûre, diversifiée, de qualité et accessible à tous.

.../...

UN BUDGET QUI PERMET AU GOUVERNEMENT D'HONORER L'ENSEMBLE DE SES ENGAGEMENTS

Dans un contexte de réduction du déficit public, ce budget témoigne de l'importance donnée aux secteurs professionnels suivis par le MAAPRAT. Le Gouvernement se donne en effet les moyens d'honorer l'ensemble des engagements pris ces dernières années :

- **Les crédits dédiés aux mesures concourant au revenu des exploitants agricoles sont une nouvelle fois maintenus**, avec notamment 165 millions d'euros pour la prime nationale supplémentaire à la vache allaitante (PNSVA) et 248 millions d'euros pour les indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN).
- **Les territoires ultra-marins bénéficient d'une dotation stable**, tant au titre des aides aux filières de production sucrière (90 millions d'euros) que dans le cadre des mesures décidées par le Conseil interministériel pour l'outre-mer en 2010 (40 millions d'euros).
- **La politique en faveur d'un développement équilibré, dynamique et durable des forêts est confirmée** avec un effort sans précédent de l'Etat pour assurer l'équilibre financier de l'Office national des forêts (ONF), qui se traduit par une subvention complémentaire de 46 millions d'euros. De la même manière, la poursuite du plan chablis Klaus initié en 2009, doté en 2012 de 95 millions d'euros, témoigne de la volonté du Gouvernement de reconstituer les forêts du sud-ouest.
- **L'enseignement agricole dispose en 2012 d'une dotation de 1 625 millions d'euros**, dont 1 319 millions d'euros dédiés à l'enseignement technique et 306 millions d'euros pour l'enseignement supérieur. Ce budget en augmentation de près de 2% permet au MAAPRAT d'honorer ses engagements à l'égard des établissements d'enseignement technique tant publics que privés. Les établissements d'enseignement supérieur agricole bénéficient quant à eux d'une reconduction de leurs emplois, à l'instar des établissements sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Dans le prolongement du plan pour une pêche durable et responsable, **le Gouvernement continue d'accompagner les secteurs de la pêche et de l'aquaculture**. Les crédits prévus pour les « contrats bleus » sont ainsi maintenus, soit 10 millions d'euros, tandis qu'un programme de recherche relatif à la sélection génétique des huîtres fera l'objet d'une dotation spécifique de 2 millions d'euros. Par ailleurs, les ajustements nécessaires de la flotte, notamment pour le thon rouge ou l'anguille, seront financés à hauteur de 11 millions d'euros.
- Enfin, **la politique d'aménagement du territoire rattachée au MAAPRAT en 2010 s'appuiera sur un budget permettant de maintenir les crédits de la prime à l'aménagement du territoire** (39 millions d'euros) et des contrats de projets Etat-régions dans le cadre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire. Par ailleurs, **10 millions d'euros seront consacrés au financement des maisons de santé pluridisciplinaires** suite aux Assises des territoires ruraux.

UN MINISTÈRE ENGAGÉ DANS LA MODERNISATION ET LA LUTTE CONTRE LES DÉFICITS

Tout en préservant les politiques prioritaires du MAAPRAT, ce budget 2012 s'inscrit pleinement dans l'objectif de maîtrise des dépenses publiques décidé par le Gouvernement :

- Ce budget a été élaboré dans le strict respect des plafonds de crédits arrêtés par le Parlement dans le cadre du budget triennal 2011-2013. Il comprend ainsi une réduction des principales dépenses de fonctionnement de l'administration et des établissements publics de 7,5% par rapport à 2010.
- Le MAAPRAT met en œuvre depuis 2007 des réformes ambitieuses, principalement issues de la révision générale des politiques publiques (RGPP), pour améliorer le service rendu dans tous ses domaines de compétences, tout en réduisant les coûts. En 2012, le développement de la télé-déclaration, l'optimisation des fonctions support, ou encore la rénovation de la voie professionnelle de l'enseignement agricole se poursuivent.
- Ces efforts de modernisation permettront au MAAPRAT une réduction de 653 emplois, dont 623 de titulaires sur un total de 31 026 emplois. Les établissements publics sous tutelle du ministère contribueront également à ces efforts et réduiront leurs effectifs de 1,5%.

CONTACTS PRESSE

Service de presse de Bruno Le Maire

Tél. : 01 49 55 59 74 / Fax: 01 49 55 40 39

cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère Tél. : 01 49 55 60 11

L'ALIMENTATION ET LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Le budget 2012 dédié à la sécurité et à la qualité sanitaires de l'alimentation, soit 494 millions d'euros en autorisations d'engagement, correspond à périmètre constant au plafond de crédits prévus dans le budget triennal 2011-2013.

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP), promulguée le 27 juillet 2010, entend renouveler le pacte de confiance qui lie la Nation à ses agriculteurs et pêcheurs, en rappelant que la finalité de leur activité est l'alimentation et en prévoyant les outils nécessaires à assurer la sécurité et la compétitivité de ces secteurs. La LMAP inscrit dans le code rural et de la pêche maritime la politique publique de l'alimentation et la définit comme une politique globale, interministérielle, en faveur de la qualité de l'alimentation produite et servie en France.

En matière d'**alimentation**, la LMAP a connu une déclinaison opérationnelle à travers la mise en œuvre du **programme national pour l'alimentation (PNA)**. Une dotation en hausse est prévue en 2012, soit au total 4,3 M€ de crédits de paiement, pour couvrir les mesures engagées dans le but d'assurer une alimentation sûre, diversifiée, de qualité, accessible à tous, et produite dans des conditions durables.

En matière de **sécurité sanitaire et environnementale**, les actions déployées dans le cadre du **plan Ecophyto 2018** se traduisent notamment par le développement du réseau des fermes pilotes de démonstration, la publication de bulletins du végétal permettant aux exploitants agricoles d'affiner leur connaissance de la situation phytosanitaire de leur région et donc de mieux cibler les traitements, ou encore la formation des utilisateurs des produits phytopharmaceutiques. L'ensemble de ces mesures doit contribuer à terme à modifier les habitudes d'utilisation des produits phytosanitaires dans le sens d'une diminution de leur recours ou d'un meilleur ciblage quantitatif ou qualitatif.

Par ailleurs, la politique de responsabilisation des agriculteurs à la gestion et au financement des foyers d'organismes nuisibles se poursuit : après la filière maïsicole (chrysomèle du maïs), les ministères chargés de l'agriculture et de l'économie ont signé le 31 août 2011 un arrêté conjoint relatif aux modalités de participation de l'Etat aux frais nécessairement occasionnés par la lutte contre les organismes nuisibles dans la filière fruitière, au premier rang desquels figure la sharka.

Dans la suite du cycle de réflexion mené lors des **États généraux du sanitaire** tenus en 2010, l'Etat s'est engagé dans une politique de **catégorisation des maladies**, laquelle doit s'accompagner d'une intervention différenciée de ce dernier selon que l'intérêt et les enjeux liés à la maladie sont privés (ex : attribution d'une qualification sanitaire sur demande individuelle), collectifs (organisation d'une lutte collective par les éleveurs) ou relèvent de l'intérêt général (lutte organisée par l'État). Cette catégorisation a été inscrite dans le code rural et de la pêche maritime par l'ordonnance du 22 juillet 2011 relative à l'organisation de l'épidémiologie, de la prévention et de la lutte contre les maladies animales et végétales et aux conditions de délégation de certaines tâches liées aux contrôles sanitaires et phytosanitaires.

Enfin, la crise sanitaire alimentaire liée à la bactérie *E. coli* de l'été 2011 a confirmé toute la pertinence de la création de **l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail** qui a été fortement mobilisée, et de l'intégration en son sein du laboratoire de santé des végétaux. Le ministère chargé de l'agriculture reste le principal financeur de l'agence (plus de 50 % des ressources de l'opérateur), via notamment une dotation d'investissement pluriannuelle stable de 4,5 millions d'euros ayant pour objectif de maintenir le haut niveau de compétence en matière d'évaluation des risques et d'appui scientifique de l'agence.

LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE

Les crédits dévolus à la pêche et à l'aquaculture, 58 millions d'euros en autorisations d'engagement et 60 millions d'euros en crédits de paiement, accompagnent l'action du ministère au profit de ce secteur dans le cadre des objectifs généraux de la politique commune de la pêche (PCP).

Ces crédits permettent de **soutenir les projets économiques visant à améliorer la compétitivité des entreprises et des filières pêche et aquaculture dans le respect de l'environnement** (modernisation des entreprises et des ports de pêche, restructuration de la flotte, recherche et développement, valorisation et promotion des produits, etc.). La plupart des opérations soutenues dans ce cadre sont cofinancées par le Fonds européen pour la pêche (FEP). Ils permettent également de renforcer **la connaissance des ressources halieutiques** ainsi que **le contrôle des pêches**.

Le plan pour une pêche durable et responsable (PPDR) avait permis de mobiliser 310 millions d'euros de crédits nationaux et communautaires sur la période 2008-2010. Ce plan est aujourd'hui arrivé à échéance. Toutefois, compte tenu des défis que doit encore relever le secteur de la pêche et de l'aquaculture, plusieurs actions structurantes lancées dans le cadre du PPDR sont reconduites en 2012.

C'est le cas notamment des **« contrats bleus »**, démarche innovante permettant de soutenir financièrement les pêcheurs qui mettent en oeuvre des pratiques de pêche particulièrement respectueuses de l'environnement marin et de la ressource halieutique, qui s'engagent dans le ramassage des déchets en mer ou qui participent à la collecte de données en mer au profit d'organismes scientifiques, comme l'Institut français pour l'exploitation de la mer (IFREMER). Cette action s'inscrit maintenant dans la durée avec **10 millions d'euros annuels en 2011, 2012 et 2013**.

Les crédits alloués à **la connaissance des ressources halieutiques** (4,2 millions d'euros en 2012), à travers notamment le développement des partenariats entre scientifiques et pêcheurs et des observations embarquées, sont également pérennisés.

Par ailleurs, le ministère continue à mobiliser les moyens nécessaires pour ajuster la capacité de la flotte de pêche à la ressource disponible sur les stocks les plus sensibles. A cette fin, 32 millions d'euros sont prévus sur la période 2011-2013, dont 11 millions d'euros pour 2012.

Le ministère mobilise également les moyens nécessaires **pour soutenir le développement du secteur de l'aquaculture**, qu'il s'agisse de la pisciculture ou de la conchyliculture, en favorisant la modernisation des entreprises, la communication en faveur des produits aquacoles et les actions de recherche, de développement et d'innovation. Un soutien particulier est effectué en faveur du secteur ostréicole, confronté depuis 4 ans à des mortalités importantes de naissains et jeunes huîtres.

LA POLITIQUE FORESTIÈRE

L'accroissement de la mobilisation de bois et de sa valorisation dans le bois matériau et le bois énergie, dans le cadre d'une gestion durable des forêts, constitue la priorité d'une politique forestière renouvelée souhaitée par le Président de la République à Urmatt le 19 mai 2009.

Les crédits dédiés à la politique forestière visent, d'une part, à produire plus et mieux valoriser la ressource bois, et d'autre part, à gérer durablement les forêts, mieux préserver la biodiversité et adapter les forêts françaises au changement climatique.

Cette ambition est retracée dans un budget 2012 marqué principalement par :

- **L'effort exceptionnel de l'État pour contribuer à l'amélioration de l'équilibre économique et financier de l'Office national des forêts (ONF)**, qui se traduit par une subvention complémentaire de 46 millions d'euros ;
- **La poursuite du plan chablis Klaus avec une enveloppe de 95 M€** en faveur des forêts du sud-ouest touchées en 2009 afin de permettre aux sylviculteurs de nettoyer et replanter les parcelles détruites ;
- Un soutien de la gestion forestière en forêt privée (notamment par le Centre National de la Propriété Forestière), des investissements dans la filière de récolte et de première transformation du bois et de la recherche-développement par l'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) ;
- Le transfert au ministère en charge de l'écologie du financement de l'Inventaire Forestier National, dans le cadre de son intégration à l'Institut Géographique National en 2012.

Les deux contrats d'objectifs et de performance passés entre l'État et les deux établissements publics de développement de la forêt publique et privée, l'ONF et le CNPF, définissent leurs actions prioritaires pour les cinq prochaines années. Par ailleurs, des réflexions régionales sont conduites sur le développement territorial autour des massifs forestiers en application de la loi de modernisation de l'agriculture de 2010. **Le Gouvernement met ainsi en place les conditions d'un accroissement de la place de la forêt et du bois dans l'économie nationale, dans le cadre d'une gestion durable des forêts.**

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Le budget de l'enseignement agricole s'élève en 2012 à 1 625 millions d'euros en autorisations d'engagement et 1 614 millions d'euros en crédits de paiement. Il correspond à périmètre constant au plafond de crédits prévus dans le budget triennal 2011-2013.

1. L'enseignement technique agricole

L'enseignement technique agricole se voit conforté par un budget en augmentation (+1,7% par rapport à 2011), qui s'élève à 1 319 millions d'euros en autorisations d'engagement et 1 307 millions d'euros en crédits de paiement.

À la rentrée 2011, **173 000 jeunes ont été accueillis par les 830 établissements d'enseignement technique** répartis sur l'ensemble du territoire national.

Ancré dans les territoires, l'enseignement agricole prépare l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et des nombreux métiers essentiels au développement socio-économique des régions. À l'heure où l'agriculture doit relever des défis majeurs, elle a plus que jamais besoin de l'enseignement agricole pour l'accompagner dans ces mutations. Il constitue une composante à part entière du système éducatif français et participe pleinement aux réformes éducatives dans le respect de ses spécificités.

Après une large concertation organisée dans le cadre des **Assises de l'enseignement agricole** avec l'ensemble des acteurs, le ministre a décidé d'un « Pacte renouvelé », décliné en **60 mesures concrètes. Les deux tiers de ces mesures sont d'ores et déjà finalisées**, comme par exemple la publication d'une nouvelle charte de pilotage de l'enseignement agricole comme laboratoire d'expérimentation pédagogique sont créés tels que les conseils de l'éducation et de la formation, au sein des établissements d'enseignement et le comité national de l'innovation pédagogique.

Menée depuis trois années scolaires, **la rénovation de la voie professionnelle est dorénavant effective sur le terrain**, dans l'ensemble des établissements. Cette année 2012 marque ainsi la fin de la 1^{ère} vague de rénovation des baccalauréats professionnels. Aujourd'hui, toutes les spécialités de baccalauréat professionnel sont accessibles en 3 ans après la classe de troisième.

La réforme du lycée se poursuit à la rentrée 2011 en classe de première, avec la mise en œuvre de nouvelles mesures permettant notamment de renforcer l'accompagnement personnalisé des élèves.

Conformément aux conclusions du rapporteur spécial de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances pour 2011 pour la mission « Enseignement scolaire », **les ministères en charge de l'agriculture et de l'éducation nationale ont développé une coopération** tant au niveau central qu'au niveau déconcentré. Cette coopération est concrétisée notamment par la **signature d'une convention pour une mise en œuvre en 2012 et une première réunion nationale des Recteurs et des DRAAF.**

La politique menée dans les domaines de **l'insertion scolaire et sociale** se traduit par 9 jeunes sur 10 qui trouvent un emploi, ce qui illustre les performances de l'enseignement agricole dont les taux de réussite sont de **85%**, tous diplômés confondus.

2. L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur agricole accueille **14 000 étudiants dans 20 établissements d'enseignement supérieur** (12 écoles publiques agronomiques, vétérinaires et du paysage, 7 écoles d'ingénieurs privées et un établissement à vocation internationale).

Le budget consacré à l'enseignement supérieur et la recherche agricoles est conforté en 2012, avec un budget de 306 millions d'euros en autorisations d'engagement et 307 millions d'euros en crédits de paiement. De plus, à l'instar du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, **les emplois de l'enseignement supérieur agricole sont préservés.**

La dotation 2012 permet la poursuite des projets les plus ambitieux et structurants pour nos établissements d'enseignement :

- **AgroParisTech** qui participe, avec l'INRA, au projet de *cluster* technologique et scientifique autour du **plateau de Saclay** (Essonne). Leur installation sur le site permettra la constitution d'un campus thématique en « sciences et ingénierie du vivant appliquées à l'agriculture et à l'alimentation durables, et à l'environnement ». Les études d'installation se poursuivront en 2012.
- **L'École nationale vétérinaire d'Alfort** qui met en œuvre son schéma directeur de restructuration du site, en commençant par la construction d'un pôle de risques biologiques. **La livraison de cette installation est prévue en 2013.**

SIMPLIFICATION ET MAÎTRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT) a conduit de profondes réformes au sein de l'ensemble de ses structures et de ses missions afin d'améliorer la qualité de l'action publique et d'amplifier ses efforts de maîtrise des dépenses.

Les grandes restructurations des services du MAAPRAT aux niveaux central, régional et départemental, les fusions et restructurations de tous ses opérateurs et les évolutions profondes de périmètre ou de mise en œuvre des politiques publiques menées dans les domaines de l'agriculture, de la forêt, du cheval ou de la sécurité sanitaire, permettent aujourd'hui au ministère de faire face aux nouveaux enjeux.

En 2012, il s'agit de consolider les résultats en exploitant les opportunités de performance et d'économie ainsi ouvertes.

L'optimisation de toutes les fonctions supports de proximité (politique des achats, des systèmes d'information, gestion des ressources humaines, fonction budgétaire et comptable, immobilier, etc.) sera poursuivie à tous les échelons centraux et locaux des services du ministère et de ses opérateurs. Elle constitue une part significative des **économies d'emplois et de moyens de fonctionnement réalisées**.

Dans certains domaines, la redéfinition des responsabilités respectives de l'État et de ses partenaires permet **l'optimisation de la mise en œuvre des missions**. Dans le domaine sanitaire par exemple, la délégation encadrée de missions de surveillance et de contrôle de la santé des animaux aux vétérinaires praticiens et le renforcement des organismes à vocation sanitaire permettra de maintenir un maillage efficace dans les territoires, au profit de l'ensemble des acteurs professionnels concernés.

La performance se traduit à la fois par l'amélioration du service rendu et la maîtrise des dépenses.

Le développement des téléservices, miroir de la modernité du monde agricole, est un facteur de performance de l'administration. Ainsi, la télédéclaration des demandes annuelles au titre de la PAC, **TéléPAC**, a été adoptée en 2011 par 54 % des demandeurs et devrait atteindre 60 % en 2012, soit le double des télédéclarations en 2009. **TéléCALAM**, pour l'indemnisation des calamités agricoles, a connu également cette année une forte adhésion des agriculteurs (plus de 85 % dans certains départements). Outre les importantes économies générées par la dématérialisation, les téléprocédures représentent une simplification importante pour les agriculteurs et permettent de réduire fortement, grâce aux vérifications en ligne, les risques d'erreurs.

L'accès des usagers aux démarches et informations en ligne sera facilité par **l'amélioration du portail d'administration électronique du MAAPRAT**. « **Mes démarches** » sera ainsi reconfiguré afin d'évoluer en qualité et en exhaustivité. L'enjeu associé est, pour les services de terrain, un gain d'efficacité, couplé à la pos-

sibilité ainsi offerte de se concentrer sur des activités à plus haute valeur ajoutée.

Le ministère a adopté une attitude extrêmement volontariste en matière de simplification et de **qualité de la relation aux usagers**. La **simplification des procédures et des démarches** est une politique engagée depuis plusieurs années par le MAAPRAT. Elle s'appuie sur une structure légère, la **mission « Simplifions ! »** qui identifie les pistes de simplification et s'assure de leur mise en œuvre. « **Simplifions !** » a été érigé en modèle au niveau interministériel. Cette entité a en particulier fortement contribué aux travaux confiés par le Président de la République au député Warsmann ainsi qu'au sénateur Doligé.

Le programme ministériel de simplification au titre de **l'année 2011-2012 est composé de 71 mesures dont 28 sont issues de l'analyse des propositions de simplification des parlementaires Doligé et Warsmann**.

Ces mesures allègent la charge administrative des **usagers et acteurs économiques** dont les formalités sont simplifiées.

Elles ont pour effet également d'**alléger la charge de travail de l'administration** dont elles contribuent ainsi à rationaliser les procédures.

Ces mesures forment un ensemble très varié dont les plus significatives sont :

- **Le recours au journal de bord électronique** qui permet aux pêcheurs une transmission rapide des informations de pêche et contribue par ailleurs à limiter les risques de contentieux et de surpêche.
- **La mise en place de la mutualisation des informations entre plusieurs administrations**. Ainsi, avec l'accord de la personne concernée, les justificatifs fiscaux pourront être directement obtenus auprès des services fiscaux, évitant ainsi de demander plusieurs fois aux usagers un même document.
- **L'aide aux exportations** avec la mise à disposition auprès des professionnels de la description des règles sanitaires. Celles-ci changent selon le produit exporté qui peut être d'une extraordinaire variété (bovin vivant, coquillage, céréale, plat cuisiné, etc.) et selon le pays de destination. La dématérialisation des certificats sanitaires correspondants (Expadon) est une mesure de simplification particulièrement appréciée des usagers.

Pour parfaire le dispositif d'ensemble consacré à la qualité de la relation à l'utilisateur, le déploiement dans toutes les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des 19 engagements de service du référentiel Marianne sera achevé fin 2011 et pleinement opérationnel en 2012.

LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), dont la mission est de préparer, d'impulser et de coordonner les politiques d'aménagement du territoire, est mise à disposition du Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire depuis novembre 2010.

Au sein de la mission interministérielle « politique des territoires », le programme « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », géré par la DATAR, est doté de 287 millions d'euros en autorisations d'engagement.

Au-delà du budget de ce programme relevant du ministère chargé de l'aménagement du territoire, les crédits alloués à l'ensemble des politiques d'aménagement du territoire représentent 5 milliards d'euros : ils sont répartis sur les différents budgets ministériels et retracés dans un document de politique transversale.

Ces crédits permettent de soutenir la politique d'aménagement du territoire qui a deux objectifs majeurs :

→ **Renforcer la compétitivité et l'attractivité de notre territoire : 114,6 millions d'euros sont prévus à cet effet.**

Pour réaliser cet objectif, le ministère mobilise des crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et de la Prime d'aménagement du territoire (PAT). Cette aide de l'Etat aux entreprises, d'un montant de 38,6 millions d'euros en 2012, vise à accroître l'attractivité des territoires et à corriger les déséquilibres de développement en favorisant la localisation et l'émergence de projets créateurs d'emplois tant dans les zones les plus fragiles que dans les territoires susceptibles d'accueillir des investissements internationaux mobiles.

Il s'agit ainsi d'assurer une politique d'excellence, mais aussi de corriger les inégalités afin de donner les mêmes chances à tous les territoires. Pour cela, le ministère soutient les politiques de pôles de compétitivité et les grappes d'entreprises à hauteur de 12,1 millions d'euros en 2012.

L'État engage également 15 millions d'euros pour accompagner les territoires en reconversion au moyen des contrats de restructuration des sites de défense (CRSD) et des plans locaux de redynamisation (PLR).

→ **Favoriser le développement solidaire et équilibré des territoires à hauteur de 146 millions d'euros.**

Dans ce but, le ministère dispose également des crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) pour le soutien à des projets structurants pour les territoires en complément des fonds publics ou privés déjà mobilisés. Il soutiendra notamment les pôles d'excellence rurale à hauteur de 30 millions d'euros.

Le ministère disposera ainsi en 2012 des moyens nécessaires pour soutenir 3 chantiers innovants :

- Permettre aux habitants des territoires ruraux l'accès à un socle de services publics essentiels à travers la mise en œuvre de l'expérimentation « + de services au public », fruit de la signature d'une convention avec 9 opérateurs nationaux pour mutualiser les services publics dans des points d'accueil uniques. Cette expérimentation comporte un engagement financier de 5 millions d'euros.
- Faciliter l'accès aux soins. Le ministère allouera ainsi 10 millions d'euros en 2012 pour aider à la création de maisons de santé pluridisciplinaires.
- Appuyer la mise en œuvre du programme national très haut débit. Le ministère participe à l'instruction des projets de déploiement de fibre optique à travers le guichet de financement ouvert en juillet 2011 avec le CGI et le ministère des Finances et financé par le fonds pour la société numérique (FSN). À ce titre, il contribuera à l'aide au financement des schémas d'aménagement numérique des collectivités. Cet investissement de 3 millions d'euros en 2010, puis de 1,5 millions d'euros en 2011 sera de 1,5 millions d'euros en 2012.

Par ailleurs, le volume de crédits engagés dans les contrats de projet Etat-régions (CPER) sera maintenu en 2012.

LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2012 DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PLF 2012

RÉPARTITION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DU MAAPRAT PAR PROGRAMME
(en M€)

